

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 1498

présenté par

M. Fruteau, Mme Vainqueur-Christophe, Mme Berthelot, M. Lebreton, M. Letchimy, M. Vlody,  
M. Aboubacar, M. Said et M. Jalton

**ARTICLE 34**

À l'alinéa 5, après le mot :

« comprennent »,

insérer les mots :

« le développement des filières afin de garantir leur accès aux marchés, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Compte-tenu de l'importance et de la portée potentielle du PRAD dans les régions d'outre-mer, il semble opportun que ces plans prennent en compte dans leurs grandes orientations prioritaires le développement des organisations professionnelles structurant les agricultures ultramarines.